



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 octobre 2026
Français
Original : anglais

Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

Rapport du Secrétaire général

Source du mandat : [S/RES/2814 \(2026\)](#)

Période considérée : 15 juillet 2026-12 octobre 2026

Thèmes principaux : Question d'Haïti ; participation politique ; élections ; bandes organisées ; droits humains ; justice ; assistance humanitaire ; activités opérationnelles.

Rapport précédent : [S/2026/574](#)

Résumé

Les progrès accomplis dans la transition politique en Haïti continuent de dépendre de la capacité des autorités nationales d'améliorer la sécurité, de faire avancer les préparatifs électoraux et de maintenir un large soutien en faveur du rétablissement des institutions démocratiques. En dépit des opérations de sécurité, les gangs continuent de se livrer à des actes de violence contre la population haïtienne et de défier l'autorité de l'État en se livrant à des attaques, des enlèvements, des actes d'extorsion, des violences sexuelles et d'autres violations flagrantes des droits humains, tout en cherchant à étendre leur emprise géographique. Des progrès en matière de sécurité ont été constatés dans certains quartiers de la capitale, mais la persistance des violences dans les départements de l'Ouest, du Centre et de l'Artibonite, comme l'attaque perpétrée par un gang à Kenscoff fin août 2026, en souligne la fragilité. Pour appuyer les efforts déployés à l'échelle nationale et rétablir ainsi la sécurité, la Force de répression des gangs a continué à renforcer et à étendre sa présence, avec le concours du Bureau d'appui des Nations Unies en Haïti.

Certaines parties prenantes ont remis en question la faisabilité de la tenue du premier tour des élections le 13 décembre en raison de l'insécurité persistante et ont fait valoir la nécessité de garantir des conditions équitables pour l'ensemble des électeurs et des candidats afin de permettre la tenue d'élections crédibles, inclusives et participatives. En réponse aux préoccupations exprimées par les partis politiques et à la suite de l'adoption, le 6 octobre, d'amendements au décret électoral, le Conseil électoral provisoire a reporté la campagne électorale dans l'attente de la publication d'un calendrier électoral actualisé, l'inscription sur les listes électorales se poursuivant par ailleurs dans tout le pays.



Le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti a continué à user de ses bons offices pour favoriser les initiatives menées par les Haïtiens en vue de faire avancer la transition politique et les préparatifs électoraux, tout en coordonnant l'aide internationale à l'appui de ces derniers. La mission a encore renforcé son soutien aux autorités nationales afin de faire progresser le désarmement, le démantèlement et la réintégration et de rendre opérationnelles les unités judiciaires spécialisées, tout en poursuivant ses activités de surveillance de la situation des droits humains. Des progrès durables sur les plans politique et en matière de sécurité et de stabilisation ne pourront être réalisés sans une forte mobilisation et un large soutien à l'échelle nationale, et exigeront un appui international soutenu et concerté.

I. Principaux faits nouveaux

A. Processus politique et électoral

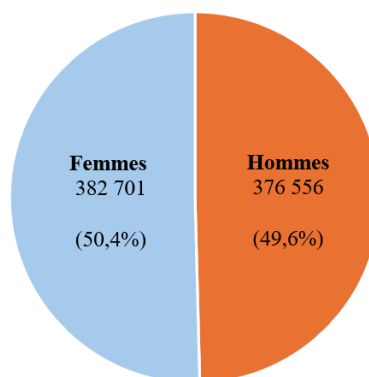
1. Les préparatifs électoraux ont continué d'avancer et les attentes concernant l'achèvement de la transition politique restent très grandes. Le 27 juillet 2026, le Conseil électoral provisoire a publié un calendrier électoral révisé, fixant au 13 décembre la date du premier tour des élections présidentielle et législatives et de la consultation populaire sur les amendements à la Constitution. Le deuxième tour des élections présidentielle et législatives, ainsi que les élections municipales sont prévus pour le 21 février 2027. Le Conseil électoral provisoire a toutefois précisé que le respect du calendrier était tributaire de conditions de sécurité acceptables et de ressources financières suffisantes pour permettre la poursuite du processus électoral. Suite à la modification du décret électoral du 6 octobre 2026, le Conseil électoral provisoire a prolongé le délai d'inscription des candidats et de dépôt des pièces justificatives jusqu'au 31 octobre et a reporté la campagne électorale, précisant qu'un calendrier électoral actualisé était en cours de finalisation.

2. Le 20 juillet 2026, le Conseil électoral provisoire a lancé la procédure d'inscription sur les listes électorales, qui devrait se poursuivre jusqu'au 13 octobre. Au 5 octobre, comme le montre la figure I, 759 257 électeurs potentiels étaient inscrits, sur un total estimé à 6,5 millions. Sur les 316 partis politiques initialement enregistrés pour participer au processus électoral, 228 se sont regroupés en 17 groupes politiques et 88 sont restés indépendants, ce qui porte à 105 le nombre total d'entités politiques. Au total, 30 d'entre elles ont réussi à rassembler les 30 000 signatures de soutien nécessaires pour présenter des candidats au 28 septembre, et 1 517 candidats s'étaient inscrits, sous réserve de la confirmation par le Conseil que toutes les conditions requises étaient remplies. Le 8 septembre, le Conseil a également renouvelé son bureau, composé de quatre membres, y compris sa présidence.

Figure I

Inscription sur les listes électorales, par sexe, au 5 octobre 2026

(Nombre d'électeurs, en pourcentage)



Source : Conseil électoral provisoire.

3. Certains acteurs politiques ont fait part de leurs inquiétudes concernant les dispositions du décret électoral, notamment celles qui régissent l'enregistrement des groupes politiques et des candidats¹, et quant au réalisme du calendrier électoral compte tenu de l'insécurité persistante et de la nécessité d'assurer la crédibilité et le caractère inclusif du processus. Au rythme actuel des inscriptions, soit environ 10 000

¹ Voir S/2026/574.

électeurs potentiels par jour, environ 800 000 électeurs pourraient être inscrits avant l'échéance du 13 octobre. Les efforts déployés pour recenser les personnes habilitées à voter parmi les quelque 1,5 million de déplacés demeurent cruciaux pour la protection des droits électoraux. Parallèlement, certains groupes politiques, notamment l'Opposition progressiste et la Coalition des forces républicaines, s'opposent à la tenue d'élections dans les conditions actuelles et appellent à une révision des modalités de gouvernance actuelles.

4. Pour répondre à ces doléances, le Gouvernement et le Conseil électoral provisoire ont organisé en août et en septembre une série de consultations avec les partis et groupes politiques afin de trouver un terrain d'entente. À la suite de ces consultations, un décret électoral révisé modifiant les conditions d'éligibilité des candidats et prévoyant l'enregistrement en ligne des électeurs a été officiellement promulgué le 6 octobre.

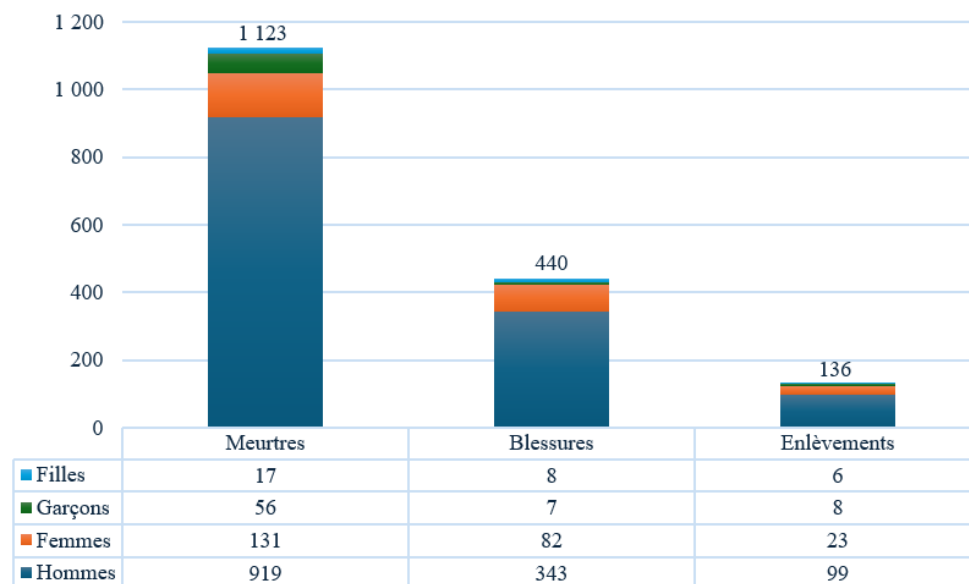
5. Le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) a élargi son action auprès des acteurs politiques et de la société civile, y compris les organisations de femmes et les groupes de jeunes, afin de promouvoir la participation au processus politique et électoral. Le BINUH, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont continué à fournir un appui technique, logistique et opérationnel intégré au Conseil électoral provisoire en amont des élections. Le 3 septembre, le Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti et Chef du BINUH a animé un échange entre les autorités électorales et les partenaires internationaux afin de discuter des préparatifs électoraux et de la fourniture d'un appui technique. Avec le concours du BINUH, depuis le 6 août, ONU-Femmes a formé 60 femmes occupant des postes à responsabilité dans les départements du Nord et de l'Ouest, afin de promouvoir une participation plus large et plus active des femmes aux processus politiques et électoraux et de prévenir la violence électorale.

6. La mobilisation régionale est restée active grâce aux missions menées du 16 au 19 août, qui étaient dirigées par le Secrétaire général de l'Organisation des États américains (OEA) et ont inclus le Secrétaire général de la Communauté des Caraïbes et des représentants d'autres banques et organisations multilatérales et régionales. Ces missions ont évalué les enjeux électoraux et en matière de sécurité et réaffirmé la nécessité d'un appui international en faveur des initiatives menées par Haïti qui s'inscrive dans la durée. Du 2 au 9 septembre, le Groupe de personnalités éminentes de la CARICOM s'est rendu en Haïti pour discuter des questions de sécurité et des perspectives électorales. Le Représentant spécial a collaboré avec ces missions afin de promouvoir la sécurité, une observation électorale tenant compte des questions de genre et la stabilité politique. Il a réaffirmé l'importance d'un soutien coordonné aux préparatifs des élections, au processus électoral et au rétablissement de la sécurité lors de la quatrième réunion du Groupe des Amis d'Haïti de l'OEA, le 4 septembre.

B. Situation en matière de sécurité

7. Les gangs ont continué à violer le droit à la vie et à des moyens de subsistance des Haïtiens et à saper l'autorité de l'État en se livrant à des meurtres, à des actes de violence sexuelle, à des enlèvements et à des actes d'extorsion. Sur les 1 123 personnes tuées, 659 (58,7 %) ont été identifiées comme étant des membres de gangs, dont 619 hommes, 7 femmes et 33 garçons. Sur les 440 personnes blessées, 198 (45,0 %) ont été identifiées comme étant des membres de gangs, dont 191 hommes, 5 femmes et 2 garçons (voir figure II).

Figure II
Violence liée aux gangs, 1^{er} juillet-1^{er} octobre 2026



Note : les données sont strictement liées à la violence des gangs, pas à la criminalité.

Source : Bureau intégré des Nations Unies en Haïti.

8. L'attaque perpétrée les 23 et 24 août par un gang à Kenscoff (département de l'Ouest) a fait au moins 47 morts et 22 blessés ; 52 personnes ont été prises en otages, dont 13 ont par la suite été libérées grâce à des initiatives locales soutenues par l'Organisation des Nations Unies. Dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite, 241 personnes ont été tuées pour avoir prétendument opposé une résistance aux gangs, dont 23 personnes accusées par ces derniers de coopérer avec la police. Trois attaques ont également été signalées à Saint-Michel-de-l'Atalaye (département de l'Artibonite), deux à Marigot (département du Sud-Est) et une à Léogane (département de l'Ouest), ce qui semble indiquer une nouvelle propagation de la violence vers les zones rurales. Ces attaques, associées aux restrictions de la liberté de circulation et à la destruction de terres agricoles et de biens immobiliers, notamment un commissariat récemment rénové à Gressier, dans le département de l'Ouest, montrent que les gangs conservent une capacité opérationnelle importante malgré les opérations de sécurité en cours.

9. La Police nationale d'Haïti et les Forces armées d'Haïti ont mené des opérations de sécurité dans les communes de Gressier, Port-au-Prince (quartiers de Nazon, Solino, La Saline et Bel-Air), Kenscoff, Delmas et Tabarre. Au total, ces opérations ont fait 52 % de l'ensemble des victimes recensées (808 personnes tuées ou blessées, dont 148 personnes qui n'étaient pas associées à des gangs) et 5 % des victimes étaient attribuées à des groupes d'autodéfense et à des actes de justice populaire.

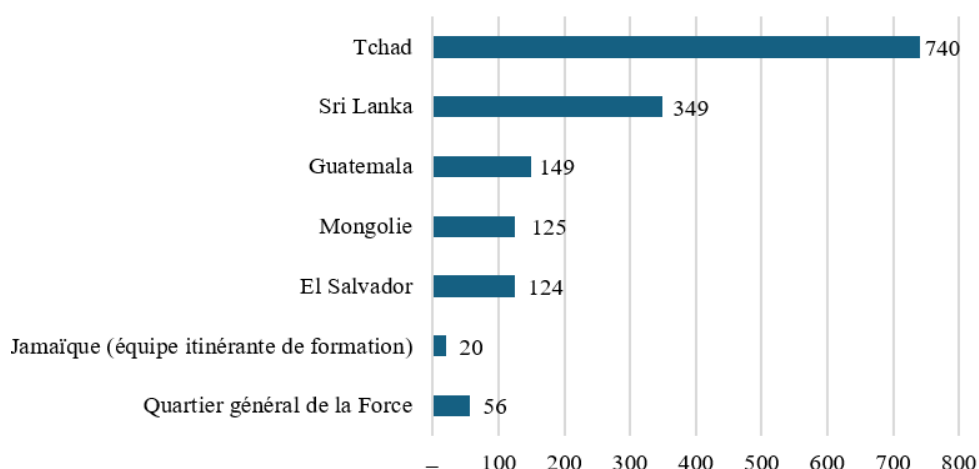
10. La Force de répression des gangs a poursuivi ses opérations dans le département de l'Ouest et a établi une base dans l'Artibonite. Les 14 et 27 juillet, respectivement, le Gouvernement a signé avec la Force de répression des gangs un accord de transfert régissant le traitement et le transfert aux autorités haïtiennes compétentes des personnes appréhendées au cours des opérations, y compris des enfants, conformément au protocole de transfert de 2024, ainsi qu'un accord sur le statut des forces.

1. Informations actualisées concernant la résolution 2793 (2025)

11. Face à un contexte sécuritaire extrêmement instable, le Bureau d'appui des Nations Unies en Haïti (BANUH) a continué d'adapter son dispositif de soutien à l'accroissement des effectifs, des activités opérationnelles et de la couverture géographique de la Force de répression des gangs. L'évolution de la menace rend d'autant plus nécessaires la poursuite des opérations de sécurité et l'élargissement de la présence géographique de la Force afin de soutenir les forces de sécurité haïtiennes.

Figure III

Personnel en uniforme de la Force de répression des gangs et répartition des contingents, au 12 octobre 2026



Source : Bureau d'appui des Nations Unies en Haïti.

12. Entre le 6 et le 9 août, le BANUH a permis le déploiement naval de 336 membres du contingent sri-lankais, ainsi que de matériel appartenant aux contingents et de fournitures opérationnelles essentielles, de Port-au-Prince vers Les Gonaïves, marquant ainsi le premier déploiement de la Force de répression des gangs en dehors de la capitale. Le matériel et le personnel avaient déjà été acheminés en Haïti par l'Organisation des Nations Unies grâce à une combinaison de moyens aériens et maritimes. Le BANUH a également mis en place des mécanismes de soutien destiné au contingent et a procédé le 11 août à une première évaluation technique du site proposé, qui a permis de déterminer les travaux prioritaires nécessaires pour accompagner le déploiement. Le 26 août et les 17 et 20 septembre, respectivement, 117 membres du contingent mongol et 350 membres du contingent tchadien supplémentaires sont arrivés à Port-au-Prince, renforçant ainsi les effectifs du quartier général de la Force et ses capacités d'appui. Comme le montre la figure III, l'effectif total de la Force au 12 octobre était de 1 563 membres du personnel en tenue. Actuellement, 29 membres du personnel civil sont déployés.

13. Au cours de la période considérée, le BANUH a continué à préparer les prochains déploiements et opérations de la Force de répression des gangs.

14. Le BANUH et la Force de répression des gangs ont examiné les différentes modalités d'appui permettant de consolider la présence de cette dernière à Port-au-Prince et de l'étendre à d'autres zones. Les travaux d'aménagement destinés à accroître la capacité d'accueil de la Force et de son quartier général se sont poursuivis à Camp Vertières ainsi que sur la base opérationnelle avancée du contingent tchadien et dans la zone aéroportuaire, la planification relative à une deuxième base opérationnelle au nord de l'aéroport international et à d'autres bases dans différentes régions d'Haïti ayant par ailleurs progressé.

15. Le fonds d'affectation spéciale des Nations Unies créé pour soutenir la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti continue de contribuer au fonctionnement de la Force de répression des gangs, principalement en finançant les prestations dues à son personnel en tenue. Les figures IV.1 et IV.2 illustrent la situation financière du fonds d'affectation spéciale au 31 août.

Figure IV.1
Utilisation des contributions, septembre 2026
(En dollars des États-Unis et en pourcentage)

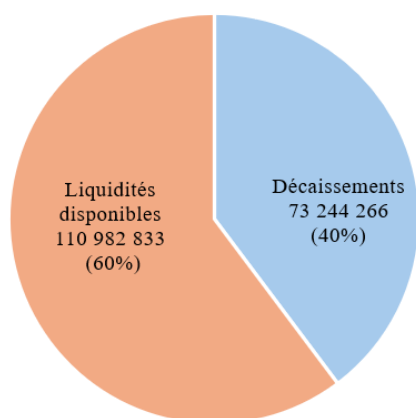
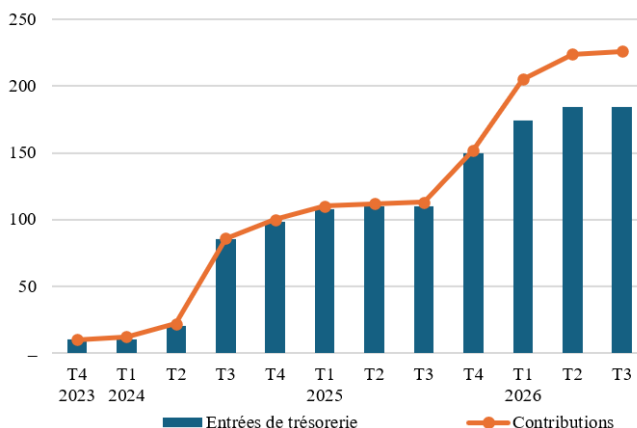


Figure IV.2
Contributions et entrées de trésorerie, septembre 2026
(En millions de dollars des États-Unis)



Abréviations : T1 = premier trimestre ; T2 = deuxième trimestre ; T3 = troisième trimestre ; T4 = quatrième trimestre.

16. La coordination avec les autorités haïtiennes et les partenaires internationaux et locaux a progressé en vue d'assurer une prise en charge médicale des éventuelles victimes des opérations de la Force de répression des gangs qui ne relèvent pas de l'appui prescrit dans le mandat du BANUH. Les capacités médicales existantes ont été recensées afin de faciliter un soutien supplémentaire permettant d'améliorer l'état de préparation dans ce domaine.

17. Par ailleurs, le Forum de coordination des hauts responsables sur Haïti s'est réuni régulièrement afin de partager des informations, de passer en revue les priorités et de garantir la cohésion des objectifs dans la mise en œuvre des mandats complémentaires de la Force de répression des gangs et du BINUH, avec le soutien du BANUH. Le 29 septembre, le Conseil de sécurité, par sa résolution [2829 \(2026\)](#), a prorogé de six mois, jusqu'au 31 mars 2027, le mandat de la Force de répression des gangs et du BANUH, confirmant ainsi le maintien de l'appui de la communauté internationale dans l'action menée contre la violence des gangs.

2. Désarmement, démantèlement et réinsertion et lutte contre la violence de proximité

18. Grâce au soutien technique et stratégique apporté par le BINUH, la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion a continué à promouvoir une approche de ces activités prise en main par le pays, la réduction de la violence communautaire et la gestion des armes et des munitions, notamment en finalisant sa feuille de route et en préparant l'élaboration d'un programme national global. À l'appui de ce processus, le BINUH a organisé des consultations inclusives avec les autorités nationales et locales, les organisations de la société civile, les représentants locaux, les femmes et les jeunes².

² Voir [S/2026/449](#).

19. La Commission nationale, avec le concours du BINUH et d'autres organismes des Nations Unies, a privilégié la prévention du recrutement des jeunes par les gangs, en fournissant du matériel et des équipements pour la création de 11 centres de prévention de la violence de quartier, qui proposent une éducation non formelle et des services de soutien de proximité à plus de 1 000 enfants et jeunes en situation de vulnérabilité à Port-au-Prince. Le BINUH a également apporté son soutien à des initiatives de sensibilisation destinées à promouvoir la cohésion sociale et une culture de la paix, notamment lors d'une rencontre organisée le 4 septembre avec 52 journalistes et autres représentants des médias, dont 17 femmes.

20. Le 2 septembre, à la demande du Premier Ministre et en réponse aux attaques perpétrées par des gangs les 23 et 24 août, la Commission nationale a lancé à Kenscoff une initiative pilote d'une durée de six mois, visant à soutenir la lutte contre la violence au sein de la collectivité, la prévention, les initiatives de relèvement et l'appui à la coordination entre les acteurs concernés.

21. Le 14 septembre, le Premier Ministre a lancé le Fonds pour les dividendes de la paix en Haïti, fonds d'affectation spéciale pluripartenaire codirigé par le Gouvernement haïtien et l'Organisation des Nations Unies destiné à mobiliser et à coordonner les investissements en faveur des initiatives nationales de désarmement, de démantèlement et de réinsertion, de lutte contre la violence locale, de stabilisation et de relèvement socioéconomique, ainsi que dans les domaines de l'état de droit et de la justice.

3. Droits humains

22. Dans le cadre des préparatifs électoraux et de l'action menée pour préserver l'espace civique, le Ministère de la jeunesse, des sports et de l'action civique, avec le soutien du BINUH et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et en coopération avec le Conseil électoral provisoire, a lancé une initiative à l'échelle nationale destinée à promouvoir la participation des jeunes à la vie publique. Par ailleurs, le BINUH et le HCDH, en collaboration avec les autorités locales et l'Observatoire national du sport haïtien, ont organisé des activités sociosportives dans cinq communes métropolitaines afin de favoriser la mobilisation des jeunes, l'éducation civique et la cohésion sociale au sein des communautés touchées par la violence armée.

23. Le BINUH et le HCDH ont continué à renforcer la protection des populations et à améliorer les mesures de lutte contre la violence sexuelle en apportant leur soutien à des plateformes de coordination dans six commissariats de police des départements de l'Ouest et de l'Artibonite. Au total, 151 cas de violence sexuelle ont ainsi pu être signalés à la police, dont 96 impliquant des mineurs. Toutes les personnes concernées ont été orientées vers des services de protection. Selon les Arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur la violence sexuelle liée au conflit mis en place conformément à la résolution [1960 \(2010\)](#) du Conseil de sécurité, en juillet et en août, 689 femmes et filles auraient été violées par des gangs, dont 87 % auraient été victimes de viols collectifs. Grâce au soutien des Nations Unies et des autorités nationales, 697 personnes rescapées (dont 92 % étaient des femmes et des filles) ont bénéficié d'une aide sanitaire, psychosociale, juridique et en matière de protection, et environ 8 200 personnes ont participé à des activités de prévention et de sensibilisation. Parallèlement, le HCDH et le Bureau du Coordonnateur spécial chargé d'améliorer l'action des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles ont continué à travailler en étroite collaboration avec la Force de répression des gangs afin de renforcer les mesures de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

4. Justice

24. Des avancées ont été réalisées dans le secteur de la justice, notamment la tenue d'activités préparatoires et de formations spécialisées à l'étranger en amont de l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal et du Code de procédure pénale en janvier 2027, ainsi que la reprise du 27 au 31 juillet 2026 à Port-au-Prince des procès criminels avec assistance de jury, pour la première fois depuis 2018. Au total, six procès ont eu lieu. Dans l'affaire relative à l'assassinat du Président Jovenel Moïse, 18 suspects ont été transférés à l'étranger le 20 septembre afin d'y être jugés. Les poursuites engagées dans d'autres affaires emblématiques en matière de droits humains n'ont enregistré aucun progrès³.

25. Grâce au soutien du BINUH, du HCDH et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), des progrès ont été réalisés dans la mise en place des deux unités judiciaires spécialisées, notamment grâce à l'affectation de procureurs et de juges d'instruction, la formation du personnel judiciaire et l'identification et l'examen de 41 affaires susceptibles de relever de la compétence de ces unités. Toutefois, l'opérationnalisation complète de ces unités reste subordonnée à l'allocation de ressources financières et opérationnelles suffisantes, ainsi qu'à un soutien technique et logistique durable permettant de renforcer leurs capacités.

26. Le BINUH et le HCDH ont continué à surveiller les conditions de détention inhumaines et dégradantes, qui violent toujours les normes internationales relatives aux droits humains, en raison notamment de la surpopulation extrême, en effectuant des visites régulières dans les lieux de détention et les commissariats de police, tout en plaidant auprès des autorités pour que des mesures correctives urgentes soient prises afin de remédier à la détérioration de la situation. Ils ont également prêté leur concours aux magistrats chargés de la justice pour mineurs aux fins de la reconstitution et du traitement judiciaire de dossiers concernant des enfants en conflit avec la loi.

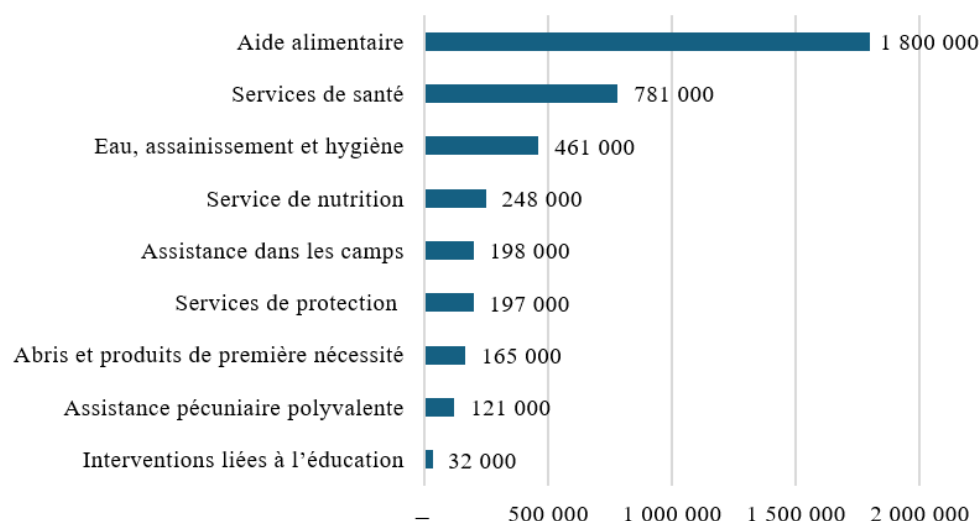
C. Développement humanitaire et relèvement socioéconomique

27. Les populations vulnérables ont continué à subir les conséquences de la violence des gangs : déplacements de population, insécurité alimentaire, accès limité aux services essentiels et destruction d'infrastructures critiques. De nouveaux épisodes de violence armée survenus au cours de la période considérée ont entraîné le déplacement de plus de 17 000 personnes dans les départements de l'Artibonite (71 %) et de l'Ouest (29 %). Selon la Matrice de suivi des déplacements de l'Organisation internationale pour les migrations, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays est estimé à 1,49 million au mois d'août 2026, soit une augmentation de 2 % par rapport au mois de mai. Ce chiffre inclut 741 000 enfants, dont environ 60 % ne sont pas scolarisés ou voient leur apprentissage perturbé. Les communautés d'accueil, déjà mises à rude épreuve par les déplacements de population et la violence, subissent également les conséquences des retours forcés d'Haïtiens, tant par voie terrestre que par voie aérienne.

28. Au 6 octobre, seuls 48,7 % des 880,3 millions de dollars prévus dans le cadre du plan de réponse humanitaire 2026 pour Haïti avaient été financés. Avec ces ressources limitées, entre janvier et juin 2026, environ 2,4 millions de personnes, soit 57 % des 4,2 millions de personnes ciblées, ont bénéficié d'une aide humanitaire, comme le montre la figure V.

³ Pour une liste des affaires emblématiques, voir [S/2026/574](#), par. 24.

Figure V
Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide humanitaire, par secteur, janvier-juin 2026



Source : équipe de pays des Nations Unies en Haïti.

29. Dans le même temps, les perspectives macroéconomiques ont continué de se détériorer : le Fonds monétaire international prévoit une contraction de 1,7 % du produit intérieur brut réel en 2026, ce qui marquerait une septième année consécutive de récession, l'inflation devant s'établir en moyenne à 23,5 % selon les prévisions. Le projet de cadre budgétaire du Gouvernement pour 2026/27 a réaffirmé que la sécurité, les élections et la reprise économique constituaient des priorités essentielles, malgré une marge de manœuvre budgétaire limitée. Le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies ont convenu de prolonger jusqu'au 31 décembre 2028 le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2023-2027 et d'aligner sa mise en œuvre sur un ensemble de priorités nationales mieux ciblées, notamment la stabilisation, la justice, les élections, la jeunesse et le développement économique, comme cela a été validé lors de la réunion du Comité de pilotage du Cadre de coopération qui s'est tenue le 30 juillet.

II. Conclusions et recommandations

30. **L'instauration d'une stabilité durable en Haïti exige des progrès soutenus et simultanés s'agissant du rétablissement de la sécurité et de l'autorité de l'État, de l'avancement du processus politique et électoral et du relèvement socioéconomique du pays. La présence de l'Organisation des Nations Unies en Haïti, sous la direction du Représentant spécial, continuera d'encourager l'ensemble des acteurs nationaux à œuvrer de concert pour relever ces défis, afin de renforcer la cohésion nationale et de faire progresser la transition. La facilitation des consultations multipartites et entre les différentes parties prenantes haïtiennes – notamment les partis politiques, les organisations de la société civile, les associations de femmes et de jeunes – restera essentielle pour forger un consensus, entretenir un dialogue constructif et maintenir un engagement commun en faveur de l'aboutissement de la transition et du rétablissement de la gouvernance démocratique.**

31. **Il est essentiel de poursuivre les efforts déployés pour offrir des perspectives autres que la violence des gangs afin de consolider les acquis en matière de**

sécurité. Le BINUH et d'autres entités des Nations Unies continueront à aider la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion à concevoir et à exécuter un programme mené par Haïti et à promouvoir la réforme de la justice. Je me félicite de la création du Fonds pour les dividendes de la paix en Haïti, placé sous la direction conjointe du Gouvernement et de l'Organisation des Nations Unies, pour mobiliser et coordonner le soutien, et j'encourage les États Membres et les partenaires à y contribuer.

32. Les actes de violence auxquels continuent de se livrer les gangs restent extrêmement inquiétants, mais l'expansion des opérations de la Force de répression des gangs au-delà de Port-au-Prince, avec le soutien du BANUH, marque une avancée importante dans la mise en œuvre de la résolution [2793 \(2025\)](#) du Conseil de sécurité. Je me félicite de la mise en place de la présence opérationnelle de la Force aux Gonaïves et je tiens à rendre hommage au BANUH, aux États Membres qui fournissent des contingents à la Force ainsi qu'au Gouvernement haïtien pour avoir rendu possible cette expansion. Je me félicite également de l'engagement pris par les États Membres de fournir des moyens de transport aérien stratégique et d'autres moyens d'appui afin d'accélérer le déploiement des forces.

33. Alors que la Force de répression des gangs renforce sa présence et se prépare à mener de nouvelles opérations, la planification prévisible des déploiements et la coordination étroite entre le personnel, le matériel, les infrastructures et le soutien logistique sont impératives. L'Organisation des Nations Unies continuera à répondre à ces besoins conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, ainsi qu'aux autres normes applicables des Nations Unies. Une coordination soutenue entre les entités concernées des Nations Unies, la Force et les autorités nationales sera également essentielle, tout en préservant les mandats et les rôles distincts des acteurs politiques, sécuritaires et humanitaires.

34. Un appui international inscrit dans la durée demeure essentiel pour pérenniser les progrès accomplis. À cet égard, l'adoption de la résolution [2829 \(2026\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci a renouvelé le mandat de la Force de répression des gangs, constitue une avancée majeure et je recommande de continuer à soutenir le déploiement complet de cette force et de la structure mise en place en application de la résolution [2793 \(2025\)](#), dans le respect du droit international, y compris le droit relatif aux droits humains.

35. L'impunité pour les atteintes graves aux droits humains, en particulier les actes de violence sexuelle, ainsi que pour les crimes financiers et la corruption, a érodé la confiance du public dans les institutions de l'État et le système judiciaire, mettant en péril la stabilité. Un soutien technique et financier durable aux deux unités judiciaires spécialisées est nécessaire pour relever ces défis. Il reste primordial de poursuivre les efforts engagés pour améliorer le fonctionnement de la justice et renforcer les services d'inspection afin de réduire plus rapidement et durablement le recours à la détention provisoire.

36. J'exhorte les États Membres et les partenaires à fournir, en temps opportun et avec souplesse, les ressources nécessaires à une aide humanitaire vitale et à consentir des investissements en faveur du développement durable du pays. Parallèlement, il est primordial que ces mesures soient accompagnées d'investissements permettant de traduire rapidement les progrès en matière de sécurité en améliorations concrètes et durables pour les communautés touchées et les moyens de subsistance de tous les Haïtiens.